

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LE VASSON

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

PROCES-VERBAL

Le vingt-sept avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocations légales sous la présidence de M. VERMEULEN Nicolas, Maire.

Présents : M. VERMEULEN – M. LEMOUX – Mme FRÉTÉ – M. ENGUEHARD – M. PASCAL – M. TROUVÉ – M. BUREK – M. NOURY – M. ANCERNE – M. DUCLOS – M. NOURRY

Absent excusé : Mme GRONIER - Mme LEMOINE qui a donné pouvoir à Mme FRÉTÉ- M. LE MÉTAYER

Secrétaire de séance : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Christine FRÉTÉ est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 23 mars 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet alors, le Procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui les adopte à l'unanimité.

L'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2023
- Demande de subvention APCR+ - DETR
- Virement de crédits
- Désignation d'un membre suppléant à la CLECT
- Création de poste
- Départ retraite
- Attribution du marché boulangerie
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

2023/040 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 23 mars 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Christine FRÉTÉ.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2023.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2023/041 – Demande de subvention APCR+ - DETR :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire des demandes de subventions dans le cadre de la réhabilitation de notre ancienne caserne en boulangerie à l'APCR+ (Aide aux Petites Communes Rurales) sur un contrat de 2 ans, DETR et de solliciter également la Région.

Le plan de financement estimatif pour ces travaux se présente ainsi :

	HT
APCR+ contrat de 2 ans	91 467,00 €
DETR	56 350,00 €
Région	50 000,00 €
Emprunt	79 819,48 €
TOTAL	277 636,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve ce projet,
- Sollicite les subventions suivantes auprès des divers organismes à savoir :
- L'Aide aux Petites Communes Rurales (A.P.C.R.+) sur deux ans, la DETR, Réhabilitation d'une friche (Région Normandie)
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel que défini.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2023/042 – Composition de la CLECT :

Lors de la séance du Conseil Municipal en date de 22 septembre 2020, il a été décidé de composer la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la façon suivante :

- M. LEMOUX Julien, membre titulaire,
- Mme LAGOUÉE Aurore, membre suppléante.

Suite à la démission de Mme LAGOUÉE Aurore au sein du Conseil Municipal depuis le 23 septembre 2022, il est nécessaire de la remplacer en désignant un nouveau membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :

- M. NOURRY Henri, comme membre suppléant pour représenter la commune de Saint Germain le Vasson à cette CLECT, en l'absence du titulaire susmentionné.

2023/043 – Création de poste :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création, à compter du 1^{er} avril 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (19.50/35^{ème}) Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE

- la création, à compter du 1^{er} avril 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (19.50/35^{ème}) Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe

- la suppression, à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (17/35^{ème}) Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe.

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

2023/044 – Cadeau de départ à la retraite de Madame GRISSON Annick :

Suite au départ à la retraite Madame GRISSON Annick, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'offre d'un cadeau de départ à la retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'offrir un bon d'achat de départ à la retraite sous forme de chèque CADHOC de 600 € à Madame GRISSON Annick,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

2023/045 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°1 : Terrassements - VRD :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la création d'une salle communale de Saint Germain le Vasson, aucune entreprise n'a répondu au lot N° 1 : Terrassements – VRD.

Une nouvelle consultation a été lancée à l'issue de la Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2023.

Trois entreprises ont répondu :

Nom du candidat	Montant H.T
SAS PIERRE Christian	17 924.00 €
RENOVATION BAT'ECO	20 946.85 €
RVB	29 391.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise SAS PIERRE Christian sise à GOUVIX pour le lot N° 1 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 17 924.00 €.

2023/046 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°2 : Désamiantage :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, six entreprises ont répondu au lot N° 2 : Désamiantage :

Nom du candidat	Montant H.T
OUEST AMIANTE	9 530.00 €
FACE ENVIRONNEMENT	9 690.00 €
LECLERC DEMOLITION	11 980.00 €
AB DESAMANTAGE	13 829.00 €
AT2B	16 141.70 €
TTH	18 880.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise OUEST AMIANTE sise à CAEN pour le lot N° 2 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 9 530.00 €.

2023/047 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°3 : Démolitions – Gros oeuvre :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, trois entreprises ont répondu au lot N° 3 : Démolition – Gros œuvre :

Nom du candidat	Montant H.T
SARL RENOVATION BAT'ECO	18 119.85 €
SAS SCHMITT	32 602.66 €
LEGENDRE GENIE CIVIL	41 420.74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise SARL RENOVATION BAT'ECO sise à SAINT-PAUL-DU-VERNAY pour le lot N° 3 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 18 119.85 €.

2023/048 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°4 : Charpente bois traditionnelle - Bardage :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, deux entreprises ont répondu au lot N° 4 : Charpente bois traditionnelle – Bardage :

Nom du candidat	Montant H.T
SAS CHANU H.D	25 670.42 €
UP STRUCTURE	35 358.54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise SAS CHANU H.D sise à VIRE pour le lot N° 4 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 25 670.42 €.

2023/049 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°5 : Couverture ardoises & zinc :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, six entreprises ont répondu au lot N° 5 : Couverture ardoises & zinc :

Nom du candidat	Montant H.T
ANCERNE COUVERTURE	18 879.90 €
SAS DELAUBERT	18 996.83 €
MARIE & CIE	20 305.76 €
JL LEPROVOST ET FILS	24 214.00 €
ELC	26 075.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise ANCERNE COUVERTURE sise à FALAISE pour le lot N° 5 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 18 879.90 €. M. ANCERNE n'ayant pas pris part au vote.

2023/050 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°6 : Menuiseries extérieures :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, une entreprise a répondu au lot N° 6 : Menuiseries extérieures :

Nom du candidat	Montant H.T
ALU BHM	25 633.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise ALU BHM sise à VIRE pour le lot N° 6 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 25 633.08 €.

2023/051 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°7 : Menuiseries intérieures – Plâtrerie sèche – Isolation – Plafonds suspendus :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la création d'une salle communale de Saint Germain le Vasson, aucune entreprise n'a répondu au lot N° 7 : Menuiseries intérieures – Plâtrerie sèche – Isolation – Plafonds suspendus.

Une nouvelle consultation a été lancée à l'issue de la Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2023.

Deux entreprises ont répondu :

Nom du candidat	Montant H.T
A TOUTES POSES	38 492.00 €
ISOPLAF	39 034.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise A TOUTES POSES sise à SAINT-GERMAIN-LE-VASSON pour le lot N° 7 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 38 492.00 €.

2023/052 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°8 : Carrelage - Faïence :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, six entreprises ont répondu au lot N° 8 : Carrelage - Faïence :

Nom du candidat	Montant H.T
DESVAGES REVETEMENTS	16 250.00 €
SARL CMC	19 642.24 €
LC SOLS	17 820.70 €
SAS SCHMITT	18 100.55 €
CFM CARRELAGE	24 409.23 €
CREA'SOLS	26 285.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise DESVAGES REVETEMENTS sise à IFS pour le lot N° 8 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 16 250.00 €.

2023/053 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°9 : Peinture – Sols souples :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, quatre entreprises ont répondu au lot N° 9 : Peinture – Sols souples :

Nom du candidat	Montant H.T
GUERIN PEINTURE	4 653.75 €
GILSON	5 464.00 €
PIERRE PEINTURE	6 965.08 €
SAVARY BOYER PEINTURE	8 526.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise GUERIN PEINTURE sise à MOUEN pour le lot N° 9 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 4 653.75 €.

2023/054 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°10 : Electricité – Chauffage - VMC :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie, une entreprise a répondu au lot N° 10 : Electricité – Chauffage – VMC :

Nom du candidat	Montant H.T
LAFOSSE NORMANDIE	22 846.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise LAFOSSE NORMANDIE sise à BRETTEVILLE SUR ODON pour le lot N°10 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 22 846.06 €.

2023/055 – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie – choix du Lot n°11 : Plomberie - Sanitaire :

Suite à la consultation auprès des entreprises concernant la création d'une salle communale de Saint Germain le Vasson, aucune entreprise n'a répondu au lot N° 11 : Plomberie - Sanitaire.

Une nouvelle consultation a été lancée à l'issue de la Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2023.

Deux entreprises ont répondu :

Nom du candidat	Montant H.T
SCF NORMANDIE	5 250.00 €
F.P.C	8 791.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise SCF NORMANDIE sise à VERNON pour le lot N° 11 relatif à la réhabilitation de l'ancienne caserne en boulangerie pour un montant total H.T de 5 250.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire,

Christine FRÉTÉ



Le Maire,

Nicolas VERMEULEN

